

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 02 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 30**

**Nombre de conseillers municipaux votants : 33**

**Etaient présents :** Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Nicolas MANIER pouvoir à Betty BOULOGNE
- Julietta PİNTE pouvoir à Sandra MILLE
- Matthias PASCHAL pouvoir à Ludovic LATRY

**Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.**

**DÉLIBÉRATION N° 2026-5-4 : Demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation d'actions d'amélioration du cadre de vie**

Dans le cadre de la mise en place d'un Fonds de Travaux Urbains par le Conseil Régional pour l'année 2026, la commune envisage de déposer un dossier de subvention prévisionnelle pour un coût d'opération maximum de 50 000 €. La subvention régionale abondera à hauteur de 50% des montants engagés et seules les dépenses d'investissement sont recevables au fonds.

Les FTU sont mobilisables dans le but de renforcer le lien social, la participation citoyenne et l'implication des usagers, en matière de gestion urbaine, par la réalisation de petits travaux, permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants domiciliés en Quartier Prioritaire de la Ville (Marlborough, Léon Blum, Le Moka).

Les habitants doivent être associés à cette réflexion, afin que les micro-projets présentés répondent à leurs attentes. L'association Bellidée, référente en matière de politique de la ville, sera le vecteur du lien avec les habitants.

Il s'agira d'actions pour renforcer la qualité du cadre de vie, le lien social et la participation citoyenne au sein du quartier ;

- Pour la sécurisation ; action autour d'un aménagement global en matière de sécurité aux abords de la crèche, école, sécurisation des passages piétons
- De réhabilitation : local pour favoriser le vivre-ensemble et l'appropriation des espaces publics, organiser des activités ou réunions ...
- De propreté : installation de compost avec accompagnement, pose de poubelles autour d'un aménagement paysager, création ou rénovation de mobiliers et équipements de proximité...
- Espace vert : installation d'une petite aire de jeux, réalisation d'un boulodrome, pose de bacs végétalisés sur le Moka, amélioration d'un chemin piétonnier, jardin de quartier...

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 062-216207589-20260609-2026\_5\_4-DE



.../...

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, au titre du Fonds de Travaux Urbains, à hauteur de 50% du montant des dépenses engagées, pour un maximum de 50 000€.

**Nombre de votants : 33**

**Pour : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Saint-Martin-Boulogne, le 09 juin 2026*

**Le secrétaire de séance,  
Pierre GALBY**

**Le Maire,  
Pascale LEBON**

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 062-216207589-20260609-2026\_5\_4-DE



**Affiché le : 15/06/2026**

**Voies et délais de recours**

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>